

### Réunion restreinte du 24 octobre 2021

#### P.V. n° 9

**Présidente** : Mme. HEBRE.

**Présents** : Mme. BERTON - M. DECHERF.

**Administratif** : M. MOUTHAUD.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.*

*Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).*

### COUPE DE FRANCE FEMININE

( **4** QUALIFIEES POUR LA FFF )

**70** Engagées (dont les 3 clubs évoluant en CFFD1 et CFFD2)

<b>12/09/2021</b>	<b>1er Tour</b>	<b>3</b> matches avec	<b>6</b> clubs						
<b>26/09/2021</b>	<b>2ème Tour</b>	<b>32</b> matches avec	<b>3</b> vainqueurs	+	<b>61</b> entrante	<b>B</b>			
<b>03/10/2021</b>	<b>3ème Tour</b>	<b>16</b> matches avec	<b>32</b> vainqueurs						
<b>17/10/2021</b>	<b>4ème Tour</b>	<b>8</b> matches avec	<b>16</b> vainqueurs						
<b>31/10/2021</b>	<b>Finale Régionale</b>	<b>4</b> matches avec	<b>8</b> vainqueurs						
		<b>15</b> matches			<b>67</b> engagées				
<b>exemptes A ( 3 ) :</b>	<b>CFFD1</b>	F.C. Girondins de Bordeaux - A.S.J. Soyaux Charente (entrent en 1/16èmes de Finale).							
	<b>CFFD2</b>	F.C.E. Mérignac Arlac (entre au 1er Tour Fédéral).							
<b>entrantes B ( 61 ) :</b>									

### 3<sup>ème</sup> Tour :

Match n° 24051256 – F.C. Portes d'Aquitaine 47 / A.S. Mazères Uzos Rontignon du 03/10/2021

La commission a pris note de la décision de la C.R. des Litiges et Contentieux du 08/10/2021 qui a **donné match perdu par pénalité (0 – 7) au club du F.C. Portes d'Aquitaine 47 et qualifié l'A.S. Mazères Uzos Rontignon pour le tour suivant.**

Le match du 4<sup>ème</sup> tour a donc été : Bergerac Périgord F.C. / A.S. Mazères Uzos Rontignon (*qualification de Bergerac Périgord F.C.*).

### 4<sup>ème</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des 8 matches de ce tour.

### Tirage au sort du 5<sup>ème</sup> tour (dernier tour régional) :

4 matches avec les 8 vainqueurs du 4<sup>ème</sup> tour.

Le tirage au sort intégral (*un seul groupe*) de ce 5<sup>ème</sup> tour (dernier tour régional) a été effectué par MM. Alexandre GOUGNARD (Président du District de la Gironde) et Eric REPENTIN (membre de la commission) à partir de 18h30 au siège de la Radio « N.A. Radio » à La Rochelle (et diffusée en direct sur « LFNA TV »).

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 31 Octobre 2021 à 15h00 ou le Samedi 30 Octobre 2021 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, **Il n'y a pas de prolongation.** Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

**Les arbitres seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A des clubs recevants.**

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

### **REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### **TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

**ATTENTION !!!**

- LA REGLE DES REMPLACEES-REMPACANTES S'APPLIQUE.

Les clubs peuvent faire figurer seize joueuses au maximum sur la feuille de match (seulement 3 remplaçantes peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec l'article 144 des R.G. de la F.F.F.).

Les joueuses débutant la rencontre doivent être numérotées de 1 à 11, les remplaçantes étant numérotées de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué à la gardienne de but remplaçante.

**CHAMPIONNATS**

**U16-U18 F. à 11**

Match n° 23759220 – Poule A – S.O. Châtelleraut / E.S. des Trois Cités Poitiers du 18/09/2021

La commission a pris note de la décision de la C.R. des Litiges et Contentieux du 08/10/2021 qui a **ordonné la convocation des représentants des deux clubs pour une audition réalisée en visioconférence et dont la date sera fixée prochainement.**

Match n° 23759243 – Poule B – Chamois Niortais F.C. / Thouars Foot 79 du 09/10/2021

Courriel de Thouars Foot 79 du 08/10/2021 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Thouars Foot 79.**

Amende de 47 euros pour forfait à Thouars Foot 79 (1<sup>er</sup> forfait).

Match n° 23759258 – Poule C – Trélassac A.P.F.C. / C.S. St-Michel du 09/10/2021

Courriel du C.S. St-Michel du 07/10/2021 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.S. St-Michel.**

Amende de 47 euros pour forfait au C.S. St-Michel (1<sup>er</sup> forfait).

Match n° 23759289 – Poule E – Stade Bordelais (2) / R.C. de Bordeaux Métropole du 09/10/2021

Courriel du Stade Bordelais du 08/10/2021 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Stade Bordelais (2).**

Amende de 47 euros pour forfait au Stade Bordelais (1<sup>er</sup> forfait).

**Ci-dessous le courriel qui a été envoyé le jeudi 14/10/2021 aux clubs engagés en première phase :**

« Votre club s'est engagé en championnat **U16-U18 F. à 11** dont la première phase se termine le samedi 23/10/2021.

Les modalités de passage de la première à la **deuxième phase** (mentionnés ci-dessous dans le courriel du 09/09/2021) seront appliquées.

Par conséquent, toutes les équipes de la première phase seront **AUTOMATIQUEMENT** engagées pour la deuxième phase (en Niveaux 1 ou 2 suivant leur classement) **sauf avis contraire par écrit de leur part au plus tard le 24/10/2021.**

De plus, merci aux clubs qui ont déclaré forfait général lors de cette première phase (S.A.G. Cestas, E.S. Tonnacquoise Lussantaise, G.J. Boe Agen F.C.) de nous informer de leur volonté ou non de participer à ce championnat lors de cette deuxième phase en Niveau 2 (lequel niveau pourra comporter de nouvelles équipes émanant des championnats de Districts et souhaitant évoluer à 11). Les réponses de ces 3 clubs sont attendues au plus tard le 24/10/2021.

En effet, la C.R. Féminisation Compétitions et Développement du Football Féminin constituera les poules de la deuxième phase dès le lundi 25/10 afin de pouvoir élaborer les calendriers en suivant. »

---

### U14-U15 F. à 11

---

Match n° 23759395 – Poule F – A.S. Mazères Uzos Rontignon / Aviron Bayonnais du 23/10/2021

Courriel de l'Aviron Bayonnais du 22/10/2021 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'Aviron Bayonnais.**

Amende de 47 euros pour forfait à l'Aviron Bayonnais (2<sup>ème</sup> forfait).

**Ci-dessous le courriel qui a été envoyé le jeudi 14/10/2021 aux clubs engagés en première phase :**

« Votre club s'est engagé en championnat **U14-U15 F. à 11** dont la première phase se termine le samedi 06/11/2021.

Les modalités de passage de la première à la **deuxième phase** (mentionnés ci-dessous dans le courriel du 09/09/2021) seront appliquées.

Par conséquent, toutes les équipes de la première phase seront **AUTOMATIQUEMENT** engagées pour la deuxième phase (en Niveaux 1 ou 2 suivant leur classement) **sauf avis contraire par écrit de leur part au plus tard le 07/11/2021.**

De plus, merci aux clubs qui ont déclaré forfait général lors de cette première phase (E.S. La Rochelle, La Jeanne d'Arc de Dax, G.J. Boe Agen F.C., F.C. Libourne) de nous informer de leur volonté ou non de participer à ce championnat lors de cette deuxième phase en Niveau 2 (lequel niveau pourra comporter de nouvelles équipes émanant des championnats de Districts et souhaitant évoluer à 11). Les réponses de ces 4 clubs sont attendues au plus tard le 07/11/2021.

En effet, la C.R. Féminisation Compétitions et Développement du Football Féminin constituera les poules de la deuxième phase dès le lundi 08/11 afin de pouvoir élaborer les calendriers en suivant. »

**Ci-dessous le courriel qui a été envoyé le jeudi 14/10/2021 à tous les clubs de la LFNA :**

« Votre club participe cette saison (*ou non*) à un championnat féminin U14-U17 F. à 8 au niveau départemental.

Vous avez peut-être la volonté de pouvoir **évoluer à 11** au niveau régional **dans les championnats U14-U15 F. et/ou U16-U18 F. Niveau 2** pour lesquels la deuxième phase débutera le 20/11/2021 (calendrier général Féminines jeunes et basic spécifique en pièces jointes).

Par conséquent, merci aux clubs intéressés par un engagement en deuxième phase LFNA en Niveau 2 (en U14-U15 F. à 11 et/ou U16-U18 F. à 11) de nous informer, **en répondant à ce courriel** (en indiquant le terrain utilisé et une éventuelle alternance/jumelage avec une autre équipe), **au plus tard le 24/10/2021**.

En effet, la C.R. Féminisation Compétitions et Développement du Football Féminin constituera les poules de la deuxième phase au plus tôt afin de pouvoir élaborer les calendriers en suivant.

**Rappels importants (attention à vos effectifs au moment de vous engager) :**

- En U14-U15 F. à 11 : possibilité d'aligner 3 joueuses U13 F.
- En U16-U18 F. à 11 : pas de possibilité d'aligner d'U15 F.

**U16-U18 F. A 11**

Temps de jeu : **2 x 45 minutes**.

Les arbitres seront fournis par les clubs.

**Le District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième phase pour le Niveau 1.**

Les nouvelles équipes engagées pour la deuxième phase seront automatiquement intégrées au Niveau 2. **Utilisation de la FMI (tablette) pour ce championnat U16-U18 F. à 11. Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.**

Merci aux clubs de se référer aux Règlements Généraux du Foot à 11 et au Basic spécifique.

**U14-U15 F. A 11**

Temps de jeu : **2 x 40 minutes**.

Les arbitres seront fournis par les clubs.

**Le District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième phase pour le Niveau 1.**

Les nouvelles équipes engagées pour la deuxième phase seront automatiquement intégrées au Niveau 2. **Utilisation de la FMI (tablette) pour ce championnat U14-U15 F. à 11. Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.**

Merci aux clubs de se référer aux Règlements Généraux du Foot à 11 et au Basic spécifique. »

**Prochaine réunion** : sur convocation.



La Présidente,  
**Valérie HEBRE**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 28/10/2021 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.